

YESO

Giru di Corsica à vela

Avis de course - Race notice

Tour de Corse à la voile

Mercredi 16 octobre 2019 à 12:00

Touristes s'abstenir

Le tour de Corse à la voile en équipage et sans escale est organisé par le Yacht Club de Bonifacio avec le soutien de l'Union Nationale pour la Course au Large, le parrainage du Yacht Club de France, sous l'égide de la Fédération Française de Voile et de la Ligue Corse de Voile.

Le parcours est le tour de la Corse en contournant l'île selon un sens de rotation voté par les skippers la veille du départ. Le tour de Corse à la voile est ouvert aux voiliers monocoques en catégories OPEN, IRC, ORC et de classes.

Nouveauté 2019, des distinctions au 1er en temps réel seront attribuées aux voiliers d'une longueur de coque inférieure ou égale à 35, 45, 55 pieds et supérieure.

(photo Yoann Urvoy - www.yotof.com)



Avis de course du XXVI^{ème} tour de Corse à la voile en équipage

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Tour de Corse à la voile en équipage sans escale est organisé par le Yacht Club de Bonifacio (YCB) avec le soutien de l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), le parrainage du Yacht Club de France (YCF), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV) et de la Ligue Corse de Voile (LCV).

2. PARCOURS

Le parcours est le tour de la Corse sans escale, en contournant l'Île selon le sens de rotation voté par les skippers la veille du départ.

3. REGLES

Le Tour de Corse à la voile en équipage et sans escale est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Les règlements fédéraux ;
- Les prescriptions fédérales s'appliquant aux concurrents étrangers ;
- Le présent avis de course et les instructions de course ;
- Les règles de jauges IRC et ORC / ORC Club ;
- Les règles de classes ou de monotypes ;
- La réglementation spéciale offshore catégorie 3 monocoques (RSO 3) de WS/ISAF avec radeau de survie ; mais aussi par :
- La Réglementation Internationale pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) qui s'applique notamment de l'heure du coucher à l'heure de lever du soleil.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 – Le Tour de Corse à la voile en équipage est ouvert aux voiliers monocoques, d'une longueur de coque de 8 mètres minimum, équipés d'un moteur in-bord et d'une radio VHF marine fixe, répondant aux réglementations de construction pour la navigation « au large » et aux réglementations de sécurité pour une navigation « hauturière », dans la législation de leurs pavillons. Au minimum, les voiliers immatriculés en France devront disposer de l'équipement de sécurité conforme aux divisions sécuritaires pour les navires de plaisance, effectuant une navigation semi-hauturière limitée à 60 milles d'un abri.

D'une façon générale, tous les navires devront être en règle avec la législation de leur pavillon.

4.2 – Le nombre minimum de membres d'équipage embarqués ne pourra être inférieur à 4, quelle que soit la taille du bateau.

4.3 – L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser, avant le départ de la course, une préinscription ou une inscription en précisant le motif.

4.4 – Les préinscriptions doivent parvenir au Yacht Club de Bonifacio, au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours.

4.5 – Les confirmations et formalités d'inscriptions, le contrôle des bateaux et des certificats de jauge ainsi que les règlements financiers se font à Bonifacio, les deux jours précédents le départ, de 09h00 à 18h00.

4.6 – Pour les bateaux courant en IRC, ORC / ORC Club, coefficient de jauge et numéro du certificat valide doivent parvenir à l'organisation, au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours.

Les modifications du coefficient de jauge ne sont plus acceptées dans la semaine précédente le départ de la course.

4.7 – Chaque concurrent est doté par l'organisation d'une balise de positionnement. Le nombre de ces balises étant limité, l'autorité organisatrice se réserve le droit de restreindre le nombre d'inscriptions.

4.8 – Les frais d'inscriptions s'élèvent à 150 € par bateaux et 80 € par équipier embarqué. Ils sont acquittés à Bonifacio lors des formalités d'inscriptions, dans les deux jours précédents le départ.

4.9 – Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription une licence club de la FFV pour l'année en cours, portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. À défaut de cachet médical sur la licence, les concurrents devront disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance définie à l'article 10 du présent avis de course.

4.10 – Lors des formalités d'inscription à Bonifacio, chaque équipage devra fournir à l'autorité organisatrice le numéro d'un téléphone GSM qui pourra être appelé par le comité de course pour toute communication en relation avec le déroulement de celle-ci.

5. CLASSEMENTS ET CATEGORIES ADMISES

Plusieurs classements pourront être effectués. Le nombre minimum de concurrents inscrits pour constituer une catégorie ou une classe est de 5.

5.1 – Catégorie Open : Catégorie ouverte à tous les voiliers admis. Des distinctions au 1^{er} en temps réel seront attribuées aux voiliers d'une longueur de coque inférieure ou égale à 35, 45, 55 pieds et supérieure.

5.2 – Catégories IRC et ORC / ORC Club : Catégories ouvertes à tous les voiliers admis possédant un certificat de jauge de l'année en cours. En fonction du nombre de concurrents, ces catégories pourront être scindées en plusieurs classes.

5.3 – Catégories monotypes ou « de classe ... » : Si le nombre de voiliers monotypes ou « de classe ... » inscrits est suffisant, des classements distincts sont effectués. Dans le cas contraire, ces catégories seront incluses dans les classements Open, IRC ou ORC / ORC Club.

5.4 – D'autres classements pourront être établis en fonction du nombre et de la catégorie de concurrents inscrits.

6. PROGRAMME

30 septembre 2019		Clôture des préinscriptions.
Lundi 14 octobre 2019	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription et contrôles des bateaux.
Mardi 15 octobre 2019	09h00 – 18h00	Formalités d'inscription et contrôles des bateaux.
	18h00	Clôture des inscriptions.
	18h30	Vote du sens de rotation du parcours.
MERCREDI 16 octobre 2019	12h00	Procédure de départ.
Samedi 19 octobre 2019	19h00	Palmarès et remise des prix.

7. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS ET SYSTEME DE POSITIONNEMENT

7.1 – Si aucun numéro d'identification ne figure sur la coque du bateau ou dans ses voiles, l'autorité organisatrice attribuera un cagnard numéroté qui devra être fixé de façon visible de part et d'autre à hauteur du balcon arrière.

7.2 - Lors des formalités d'inscription, chaque concurrent se verra attribué, par l'organisation, une balise de positionnement permettant le suivi des bateaux. Cette balise sera remise contre un chèque de caution de 500 €, rendu à la fin de la course et/ou lors de la restitution du matériel.

8. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés à la Fédération Française de Voile (FFV) devront disposer d'une assurance valide en responsabilité civile individuelle en régates avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros. A défaut, ils prendront une licence auprès de la FFV.

11. LITIGE

En cas de litige (grave) autre que sportif :

- La juridiction compétente, sous réserve de saisine par le parquet, sera le Tribunal Maritime de Marseille ;
- Les versions françaises de l'avis de course et des instructions de course prévalent ;
- Il est rappelé aux concurrents que l'autorité organisatrice est tenue d'une obligation de moyens et non de résultat.

12. PLACES AU PORT DE BONIFACIO

Les concurrents inscrits régulièrement et participant à la course bénéficient de la gratuité des places au port, une semaine avant le départ et une semaine après l'arrivée.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de Bonifacio : C/o EuroYacht, Quai Nord 20169, Bonifacio, France
Tél : +33 (0)4 95 73 70 18 - Fax : +33 (0)4 95 73 70 19
Courriel : info@tourdecorse.eu - Web : <http://www.tourdecorse.eu>

14. INSCRIPTIONS EN LIGNE

<http://www.tourdecorse.eu>

Race notice of the « XXVI^{ème} tour de Corse à la voile en équipage »

1. ORGANIZING AUTHORITY

The "Tour de Corse à la Voile" is a team sail-boat non-stop regatta organized by the "Yacht Club de Bonifacio" (YCB), backed by the "Union Nationale pour la Course au Large" (UNCL), sponsored by the "Yacht Club de France" (YCF), under the aegis of the "Fédération Française de Voile" (FFV) and the "Ligue Corse de Voile" (LCV).

2. ROUTE

The race circles the island of Corsica non-stop, without port of call, clockwise or anti-clockwise, dependent upon the direction voted by the skippers on the evening preceding the start of the departure.

3. RULES

The Tour de Corse team non-stop boat race is governed by the following documents:

- The Rules of the Sailing Boat Races "Les Règles de Course à la Voile" (RCV);
- The federal regulations;
- The federal laws are applied for non-French participants;
- The present notice and the race instructions;
- The IRC and ORC / ORC Club gauge rules;
- Class or single-hull category rules;
- The Special Offshore Rules (Category 3 mono-hull – RSO 3) of WS/ISAF with life-craft;

But also by :

- The International Regulations for Preventing Collisions at Sea (RIPAM - ColReg72) which apply from sunset to sunrise.

4. ADMISSIONS AND REGISTRATION

4.1 – The non-stop team-regatta "Tour de Corse" is open to single hulled category boats, 8-meter minimum hull length, equipped with in-board motor and fixed marine VHF radio. Open sea navigation construction as well as the security rules and regulations have to be respected corresponding to the country of their flags. The French registered boats must be equipped with minimum security equipment complying with the security divisions for pleasure sailing yachts, undertaking open sea sailing limited to 60 miles from any shelter. Generally, all boats have to be in order with the legislation of their flag.

4.2 – No less than 4 members per sailing crew, no matter size of boat.

4.3 – The organizing authority reserves the right to refuse a competitor's pre-registration or registration, prior to race departure justifying the reason.

4.4 – Preliminary registration has to reach the Yacht Club de Bonifacio, by 30th September at the latest of the on-going year.

4.5 – Confirmation and preliminary registration, boat controlling, and gauge certificates as well as financial formalities will be undertaken in Bonifacio, 2 days before race start between 09h00 -18h00.

4.6 – Boats racing with IRC, ORC / ORC Club certificates, gauge coefficients, and a valid certificate number have to be received by the organization by 30th September at the latest of the on-going year. Modifications of the gauge coefficient will no longer be accepted as from the week preceding the race.

4.7 – Each competitor will be given a PIRB (Position Indicating Radio Beacon). The number of these beacons being limited, the organizing authority reserves the right to limit the number of registrations.

4.8 – The registration fees are 150 € per boat and 80 € per crewmember onboard and are paid in Bonifacio whilst undertaking the formalities during the two days preceding race start.

4.9 – Competitors residing in France must present an up-to-date French Sailing Federation license with medical seal. If no medical seal on the license, the competitors must present a medical certificate assuring their aptitude for competitive sailing. A parental authorization is required for participating minors. Foreign competitors must justify their adherence to their National Authority of the ISAF and insurance as defined in Article 10 of present Race Notice.

4.10 – A mobile phone number must be left during admission formalities in Bonifacio by each competing team so that the race committee may contact them during the race,

5. CLASSIFICATION AND CATEGORIES ADMITTED

Various classifications may be undertaken. The minimum number of participating competitors that constitutes a category or a classification is 5.

5.1 – Open Category: This category is open to all admitted sailing boats. Distinctions on the real time winner will be awarded to sailing boats with a hull length less or equal to 35, 45, 55 feet and above.

5.2 – IRC and ORC / ORC Club Categories: These categories are open to all admitted sailing boats holding a current valid gauge certificate. Depending on the number of competitors, these categories could be split into several rankings.

5.3 – Single-hull boats or “Class ...” Categories: If the number of registered single-hull or “Class ...” sailing boats is sufficient, distinct rankings will be established. However should this not be the case, these categories will be included in the Open or IRC or ORC / ORC Club rankings.

5.4 – Other categories may be established depending on the number of participants and the category of registered competitors.

6. PROGRAM

Saturday	30 September 2019	Midnight	Closure of pre-registration
Monday	14 October 2019	09h00 – 18h00	Registration formalities and control of boats
Tuesday	15 October 2019	09h00 – 18h00	Registration formalities and control of boats
		18h00	End of Registration formalities
		18h30	Clockwise/anticlockwise race direction vote.
WEDNESDAY	16 October 2019	12h00	Race start
Saturday	19 October 2019	19h00	Achievement records and prize giving

7. COMPETITORS IDENTIFICATION AND POSITIONNING SYSTEM

7.1 – If no identification number appears on the boat hull or its sails, the organizing authority will give a numbered dodger, which must be fixed visibly on both sides at pushpit level.

7.2 – During registration formalities, each competitor will be given a position-indicating beacon permitting the organization committee to follow the boats' whereabouts. This beacon will be given in exchange of a 500 € deposit and has to be returned at the end of the race when the deposit will be returned.

8. ADVERTISING

In application of Regulation 20 of the ISAF (Code of Advertising) such as modified by the advertising regulations of the FFV, the boats may be asked to carry advertising provided by the organizing authority.

9. RESPONSABILITY

The competitors participate entirely at their own risk in the regatta. The decision to participate or remain in the race is entirely their responsibility. The organizing authority accepts no responsibility, in the case of material damage, injuries or death before, as well as during or after the regatta.

10. INSURANCE

The foreign non-Fédération Française de Voile (FFV) licensed participants must have valid individual civil liability insurance for regattas with a minimal 1.5 Million-Euros cover. Failing this, they must take a license with the French federation (FFV).

11. LITIGATION

In the case of important litigation (other than sporting):

- The competent jurisdiction, subject to seizure of prosecution, will be the Maritime Tribunal of Marseille;
- The French language versions of the race notice and instructions prevail;
- Competitors are reminded that the organizing authority is held by obligation of means and not result.

12. HARBOUR DUES

The competitors registered and taking part regularly in the race will benefit from free berth charges, a week prior and a week following the event.

13. COMPLEMENTARY INFORMATION

Yacht Club de Bonifacio: C/o EuroYacht, Quai Nord 20169, Bonifacio, France
Tél : +33 (0)4 95 73 70 18 - Fax : +33 (0)4 95 73 70 19
E-mail: info@tourdecorse.eu - Web : <http://www.tourdecorse.eu>

14. ON-LINE REGISTRATION

<http://www.tourdecorse.eu>